

ENTREPOT AVEC BUREAU BATIMENT B1 – 254,5 M² SECTEUR HORTICULTURE ET DECORATION



LES CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE L'EMPLACEMENT

Entrepôt de 225 m² en rez-de chaussée, avec 29,5 m² de bureau au premier étage pour une activité de stockage, préparation et livraison sans présence physique d'acheteurs. Les travaux d'aménagement seront à la charge exclusive du candidat sous réserve de la validation de son dossier de demande d'autorisation de travaux.

Localisation et secteur : Idéalement situé au cœur du secteur Horticulture & Décoration, Quai du Val de Loire, proche du péage Porte de Chevilly-Larue (£1).

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES



- Bâtiment : B1
- Surfaces: 254, 5 m² dont 225m² d'entrepôt et 29,5m² de bureau
- Disponibilité du bien : Immédiate sous réserve de validation du dossier de candidature par la SEMMARIS en Comité des Affectations.
- Descriptif technique:
 - Entrepôt avec comme activité de stockage, préparation et livraison sans présence physique d'acheteurs.
 - Respect des activités du secteur.
 - Non divisible et non extensible en surface
 - Tous les travaux d'aménagement et d'entretien sont à la charge du preneur.

Demandez à visiter ce bien ! 06 85 66 77 66





LES CONDITIONS COMMERCIALES D'OCCUPATION

Type de contrat : Traité de Concession allant jusqu'au 31 décembre 2049.

	REDEVANCES (€HT/M²/AN)	CHARGES (€HT/M²/AN)	DEPOT DE GARANTIE (€ TTC)	DPA TTC
Entrepôt	127,05 €	45,71 €	9 718 €	54 000 €
Bureaux	104,96 €	20,67 €	1 112 €	7 080 €

- Tarifs applicables en 2025 selon arrêté préfectoral N°2024-04382 du 20 décembre 2024
- Sécurité Générale du marché : 2% facture mensuelle
- Cotisation au centre médico-social de Rungis : 70 € HT/an/salarié.
- Redevance digitale : 70€ HT/mois
- Participation à la RSE et à la transition écologique : 1.85HT/m²/an sur toutes les surfaces dont le PRENEUR bénéficie.

DOSSIER DE CANDIDATURE À ADRESSER AVANT

LE 13/12/2025 à 16H00



Pièces administratives :

- La carte d'identité du représentant légal de la société candidate
- Extrait K-BIS de moins de trois mois
- Une liste de vos références, une description de vos précédentes expériences et lieux d'occupation
- Les candidats devront s'engager sur l'honneur à respecter l'ensemble des prescriptions posées par le règlement général sur la protection des données personnelles
- Dernier bilan comptable de la société

Pièces liées au projet :

- Une présentation de l'intérêt de l'opérateur pour le MIN de Rungis et l'emplacement concerné accompagnée d'une présentation du projet d'occupation (2 pages maximum)
- Une présentation de l'entreprise et de son activité (10 pages maximum)





En application de la réglementation en vigueur, la SEMMARIS entend délivrer le titre d'occupation pour l'emplacement ci-avant mentionné après une procédure de sélection préalable des occupants. L'occupant sera sélectionné sur la base des critères ci-après détaillés.

LES CRITÈRES D'ATTRIBUTION DE L'EMPLACEMENT

Critères	Pondération
La qualité du projet présenté : cohérence du projet, dont intérêt pour le MIN, connaissance, expérience dans la filière.	40%
Solidité et garantie financière	30%
RSE : nombre de salariés sur site, lutte contre le gaspillage alimentaire, logistique urbaine propre, innovation, etc.	15%
Souveraineté Alimentaire : appréciation de 7 critères listés ci-après*	15%

- Produits d'origine française. ★ ★
- 🕲 Bonus : le candidat s'engage à ne proposer QUE des produits français. 🛨
- ➡ Produits transformés en France. ★
- ☼ Engagement en faveur d'une juste rémunération pour les agriculteurs et producteurs. ★ ★ ★
- Engagement en faveur des petites / moyennes exploitations agricoles et des coopératives à taille humaine (une liste détaillée devra être transmise) ***
- 🍼 L'opérateur présente un label en faveur de la souveraineté alimentaire (Bleu Blanc Cœur, AOC/AOP/IGP, Fleurs de France...). 🛨 🛨 🛨

LA PROCEDURE

ETAPE 1 - J + 0: Mise en ligne de l'annonce sur www.rungisinternational.com par la SEMMARIS.

ETAPE 2 – Entre J + 0 et J + 29 : Tout opérateur intéressé constitue un dossier de candidature tel que mentionné dans l'annonce.

ETAPE 3 – Jusqu'à J + 30 : L'opérateur économique communique son dossier de candidature à la SEMMARIS, selon les modalités mentionnées dans l'annonce.

Tout dossier transmis hors délai, c'est-à-dire au-delà de 30 jours après la mise en ligne de l'annonce, sera rejeté par la SEMMARIS.

RELATION CLIENTÈLE

EMMANUEL JACQ

Direction commerciale
emmanuel.jacq@semmaris.fr
+33 1 41 80 89 50



SUPPORT TECHNIQUE

KATIA VILLAR

Responsable administrative en charge de la gestion locative emplacement.commercial@semmaris.fr

